



Responsabilités et droits parentaux



Contact

Suisse romande et Tessin

Service social
international – Suisse
20, Avenue Ernest-Pictet
Case Postale 1469
1211 Genève 1
Tél. +41 22 731 67 00
info@ssi-suisse.org
www.ssi-suisse.org

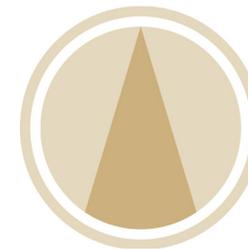
Suisse alémanique

Internationaler Sozialdienst
Schweiz
Hofwiesenstrasse 3
8057 Zürich
Tél. +41 44 366 44 77
info@ssi-schweiz.org
www.ssi-schweiz.org



En raison de la mobilité accrue des personnes et de l'augmentation des liens binationaux, les situations dans lesquelles la parentalité est exercée dans un contexte transnational se multiplient.

Lorsqu'un couple se sépare, les liens familiaux qui permettent à l'enfant de s'épanouir doivent être préservés. La Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) reconnaît à chaque enfant le droit d'entretenir des relations familiales dans la mesure où celles-ci ne menacent pas son bien-être. Le SSI Suisse intervient pour informer et conseiller les parents, les professionnels et les autorités en matière de responsabilités et droits parentaux au niveau international.



Nos prestations

- Analyse de la situation familiale centrée sur le bien-être de l'enfant
- Evaluation sociale de la situation d'un ou des parent(s)
- Rétablissement de contacts enfant-parent
- Soutien à l'organisation de droits de visite
- Informations pour le recouvrement de pensions alimentaires
- Soutien en cas de signalement de situations à risque
- Soutien lors de l'organisation ou du transfert de mesures de protection

Nos services

- Permanence téléphonique le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et le mardi de 14h à 16h
- Consultations sociojuridiques sur place ou en ligne, sur rendez-vous
- Interventions à l'étranger et accompagnement individuel
- Médiation et consultations basées sur la médiation
- Formations thématiques et formations continues

Nos méthodes

Notre équipe interdisciplinaire se compose d'intervenant-e-s sociaux, de juristes et de médiateurs-trices parlant plusieurs langues. Notre méthode de travail place le bien-être de l'enfant et la recherche de solutions à l'amiable au centre des interventions. Nous travaillons avec les compétences et les ressources des personnes concernées et cherchons avec elles des solutions qui répondent au meilleur intérêt de leur enfant.

En pratique

Le SSI Suisse fournit ses services sur mandat des autorités, des professionnels et des particuliers. Nos collaboratrices et collaborateurs à Zurich et Genève vous renseignent volontiers sur les modalités de collaboration et les conditions tarifaires de votre canton.

Si un enfant se trouve dans un Etat partie à la CLaH96, le SSI Suisse agit de manière subsidiaire et peut intervenir en complémentarité aux autorités centrales impliquées. Si l'enfant se trouve dans un Etat non contractant, le SSI Suisse collabore avec ses partenaires du réseau SSI.

Grâce à son réseau international, le SSI Suisse peut fournir des rapports sociaux centrés sur le bien-être de l'enfant et les aptitudes parentales. Ces rapports évaluent la situation individuelle de l'enfant dans son environnement ou la situation d'un parent et visent à aider les autorités à prendre des décisions dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Informations complémentaires : www.ssi-suisse.org/fr -> Nos thématiques -> Responsabilités et droits parentaux

Publications : www.ssi-suisse.org/fr -> Publications -> Responsabilités et droits parentaux

Service social international - Suisse

Le SSI Suisse est membre du Service Social International (SSI), qui est actif dans 120 pays. Nous offrons aux enfants, aux familles et aux personnes migrantes un soutien social et juridique dans un contexte transnational.